



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CALVADOS

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES ET DE LA MER

Service urbanisme, déplacements, risques

Affaire suivie par : Cécile Dossou
Email : cecile.dossou@calvados.gouv.fr
Tél. : 02.31.43.15.42
Fax : 02.31.44.59.87

Caen, le
Le responsable de l'unité prévention des risques
à
destinataires in fine

Objet : Plan de prévention des risques miniers du MOLAY-LITTRY : compte rendu du comité de pilotage du vendredi 7 novembre 2014

Le vendredi 7 novembre 2014 s'est tenue à la sous-préfecture de Bayeux une réunion relative au plan de prévention des risques miniers (PPR minier) du Molay-Littry.

Étaient présents :

Monsieur Lemaire	Sous-préfet de Bayeux
Madame Fontaine	Sous-préfecture de Bayeux
Madame Boissel	Commune de Saon
Madame Picant	Commune de La Folie
Monsieur Anger	Commune de Breuil-en-Bessin
Monsieur Bertier	Commune du Molay-Littry
Monsieur Briouze	Commune du Molay-Littry
Monsieur Suret	Commune de St Martin de Blagny
Monsieur Hagneré	DDTM / SUDR – PR
Madame Dossou	DDTM / SUDR – PR
Monsieur Vigneron	DDTM / DT Bessin
Monsieur Pelletier	DREAL Basse-Normandie / SRTN
Madame Desruelles	DREAL Basse-Normandie / SRTN
Monsieur Mazenc	GEODERIS
Monsieur Mazet-Brachet	Alp'Géorisques

En préambule, Monsieur le Sous-Préfet rappelle que le PPRM du Molay-Littry fait l'objet d'un arrêté de prescription assez ancien (2009). Les études réalisées avaient débouché sur un constat de risques faibles à moyens d'effondrement localisé et de tassement. Il n'y a pas de péril imminent donc pas d'expropriation envisagée. La suspension de la démarche PPRM du Molay-Littry est liée notamment à la tempête Xynthia qui a provisoirement nécessité de réaffecter les crédits et les moyens sur les problématiques de la submersion marine.

Monsieur Hagneré précise le planning prévisionnel d'élaboration de ce projet de PPR minier et indique que la cartographie des aléas finalisée en janvier 2015 permettra de proposer et de se concerter sur le projet de règlement et de zonage réglementaire dans le courant du 1^{er} semestre 2015. le second semestre devrait être consacré à la phase administrative et notamment la consultation administrative des collectivités puis, l'enquête publique. Il informe les participants que les services de l'État feront paraître une publicité dans la presse afin que la réactivation de l'élaboration de ce PPR soit portée à la connaissance du public car la publicité très ancienne de la prescription de ce PPR doit fort probablement être oubliée. Il présente ensuite les acteurs du dossier.

La cartographie des aléas a été réalisée par la DREAL (Matthieu Pelletier) associée au bureau d'études GEODERIS.

Le pilotage du PPR minier est assuré par la DDTM 14 au sein de laquelle Madame Cécile Dossou sera l'interlocutrice principale des différents acteurs de ce dossier. La DDTM a missionné le bureau d'études Alp'Géorisques pour l'assister pendant la phase d'élaboration de ce PPR. Ce bureau d'étude aura notamment pour mission de réaliser les différentes cartographies (enjeux, zonage réglementaire,...).

Monsieur Pelletier et Monsieur Mazenc rappellent le rôle de l'État dans l'après-mines et présentent l'étude des aléas du PPRM.

Monsieur Mazet-Brachet du bureau d'études Alp'Géorisques qui assiste les services de l'État dans l'élaboration de ce plan de prévention présente la procédure d'élaboration.

Cette présentation est suivie d'un échange entre les différents participants :

Madame Boissel signale l'existence de nombreux fours à chaux sur la commune de Saon et interroge les services de l'État sur le traitement des exploitations souterraines dans le cadre du PPRM.

Monsieur Pelletier souligne que même si les manifestations en surface sont les mêmes pour les deux risques, l'exploitation de pierre qui est du ressort du code de l'environnement n'est pas traitée par le PPR minier qui ne traite que des problématiques liées aux risques miniers.

Madame Boissel indique qu'il y a également des galeries souterraines ouvertes qui présentent un danger car elles sont accessibles aux enfants.

Monsieur Hagneré précise que la DDTM prendra contact très prochainement avec la commune pour examiner ce problème particulier, hors cadre du PPRM.

Monsieur Pelletier rappelle que ces galeries souterraines ouvertes sont de la responsabilité du propriétaire du terrain sur lequel se trouve la galerie (ou son entrée) et du maire.

Madame Picant souhaite connaître les raisons pour lesquelles la commune de Bernesq n'est pas dans le périmètre d'étude.

Monsieur Pelletier répond qu'il y a bien eu des exploitations sur la commune mais qu'en raison de leur profondeur, il n'y a pas d'aléa mouvement de terrain en surface.

Monsieur Anger indique que le calendrier proposé lui convient.

Monsieur Bertier précise que ce calendrier est en phase avec celui de la révision du PLU.

Madame Boissel annonce que la commune de Saon a lancé la révision de sa carte communale.

Monsieur Anger souhaite connaître le lieu de stockage des informations sur les risques miniers.

Monsieur Pelletier précise que les bases documentaires sont constituées des archives de la DREAL (ex. DRIRE), des archives nationales et départementales. Les archives communales, celles du musée de la mine et les données tirées de divers monographies ont également été exploitées.

Monsieur Bertier indique que la commune du Molay-Littry dispose de diverses archives relatives à la mine. Il pose la question de la protection de ces archives vulnérables qui risquent d'être perdues (incendies, dégâts des eaux, etc.).

Monsieur Pelletier l'informe que la DREAL est intéressée pour récupérer ces données afin de les numériser. Elles pourront ensuite être transmises aux Archives Départementales qui en assurera la conservation.

Monsieur Anger indique que le projet de PPRM sur sa commune ne pose pas trop de problèmes, car le territoire est peu impacté.

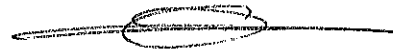
Madame Picant affirme qu'il en est de même pour la commune de La Folie qui n'est concernée que sur quelques m² en zone naturelle.

Monsieur Bertier se dit plutôt rassuré par la présentation qui a été faite sur le PPRM et ses implications en termes d'urbanisme.

Monsieur Mazet-Brachet indique que les contacts seront pris prochainement avec les élus afin de débiter les investigations sur les enjeux.

Aucune personne ne souhaitant plus s'exprimer, M. le Sous-Préfet remercie les participants et clôt la réunion.

Le Responsable de l'unité
Prévention des Risques



Michel Hagneré

Liste des destinataires

- Mesdames et Messieurs les maires des communes de :
 - La Folie
 - Saint Martin de Blagny
 - Le Molay Littry
 - Le Breuil en Bessin
 - Saon

- Monsieur le Président du Conseil Général du Calvados

- Monsieur le Président de la communauté de communes de Trévières

- Monsieur le Président de la communauté de communes de Balleroy Le Molay Littry

- Monsieur le Président du syndicat mixte du SCOT du BESSIN

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'incendie et de Secours du Calvados

- Madame la Directrice Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie - SRTN.

- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer